



DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-041

du 19 juin 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 111

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;

Vu le marché portant aménagement de la piste verte entre Bort-Les-Orgues et Cheyssac Tranche n°1 lot3 espaces verts ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : OBJET

La présente décision approuve le marché ci-dessus à intervenir avec :

SARL LA CHARMILLE AMENAGEMENT ESPACES VERT

13 ROUTE DE CLERMONT

15200 LE VIGEAN

Solution de base :

Montant HT : 105 193,40 euros

TVA : 21 038,68 euros

Montant TTC : 126232,08 euros

ARTICLE 2 : AMPLIATION

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée aux titulaires dudit marché et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 19 juin 2024
Le président,
Pierre Chevalier

